

P É T I T I O N



Monsieur Lyes AÏT AKLI et Madame Selma AÏT AKLI née OUATAH de nationalité algérienne sont arrivés en France en 2018 avec leurs quatre enfants. L'état de santé de leur petit Samy, atteint de drépanocytose sévère, maladie évolutive grave nécessite "un traitement non disponible dans le pays d'origine", selon les termes du praticien hospitalier de l'hôpital Debré à Paris où ils sont arrivés dans un premier temps. Cet enfant est suivi au Service de la drépanocytose à l'Hôpital Couple Enfant de Grenoble pour cette maladie mettant en jeu le pronostic vital. Il est scolarisé avec un protocole de soins.

Les 3 autres enfants sont scolarisés en collège, en primaire et maternelle, très impliqués dans leurs études. La famille s'est augmentée d'un 5^{ème} enfant né prématurément.

Monsieur et Madame AÏT AKLI ont des attaches familiales en France et de très sérieuses possibilités d'insertion professionnelle (Monsieur AÏT AKLI a un diplôme de technicien supérieur en électronique industrielle et Madame AÏT AKLI un diplôme de secrétariat informatique). Ils font l'objet d'un refus de séjour avec OQTF et assignation à résidence de 2 fois 6 mois en raison de l'interruption des liaisons aériennes dues à la pandémie de Covid 19.

Nous demandons à Monsieur le Préfet de l'Isère de revoir cette situation qui met en jeu la vie d'un enfant et d'accorder à Monsieur et Madame AÏT AKLI un titre de séjour dans notre pays.

NOM Prénom	Adresse et mail	Signature